

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DU BOURG D'HEM

Séance du 02 Décembre 2022

DÉLIBÉRATION N°2022-31
DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL
PRÉLÈVEMENT FPIC

L'an deux mille vingt deux le deux décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le dix-neuf novembre, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. DESCHAMPS Robert, Maire.

Étaient présents : MM. DESCHAMPS, POTHEAU, LENOBLE, FRAPPAT
M. LASNIER, BOUCHET, Mmes FEL, RAPINAT, DUPONTET.

Était absent excusé : M. BATHIER Jean-Louis.

Secrétaire de séance : M. FRAPPAT Olivier.

Le maire explique qu'il conviendrait d'augmenter les crédits prévus pour le prélèvement du FPIC. Il propose de modifier les crédits de la façon suivante :

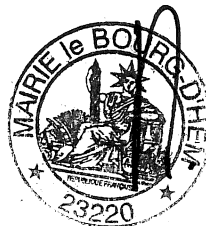
Intitulés des Comptes	Diminution sur Crédits déjà Alloués			Augmentation des Crédits		
	Article	Opération	Montant	Article	Opération	Montant
Dépenses imprévues	22		1 144,00			
Fonds de péréquation des ressources communales				739223		1 144,00
Total Fonctionnement dépenses			1 144,00			1 144,00

Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus

Membres	10
Présents	09
Représentés	00
Votants	09
Exprimés	09
Oui	09
Non	00

Le Maire certifie exécutoire la présente à la date du 26 décembre 2022

Le Bourg d'Hem, le 26 décembre 2022
Le Maire
Robert DESCHAMPS



Affiché le 26 décembre 2022